

n° 65.11 PB/OL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE DÉNONCENT LA RÉINTRODUCTION D'OURS  
DANS LES PYRÉNÉES ET RAPPELLENT À LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE  
SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CONCERTATION

Suite à l'annonce de l'introduction prochaine dans les Pyrénées d'une nouvelle ourse capturée en Slovaquie, **Chantal ROBIN-RODRIGO**, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne **dénonce** avec énergie le procédé utilisé qui relève, une fois de plus, du **fait du Prince**.

Face à ce type de décision de la seule responsabilité de l'Etat, elle déplore **l'impact** particulièrement **négatif d'une telle annonce**, qui tient pour acquis et imminent le lâcher du prédateur, et souligne le **rejet massif** qui demeure sur le plan local, aussi bien de la part des populations que des acteurs économiques, mettant en cause l'acceptabilité d'une telle opération.

L'ANEM rappelle à **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, les **demandes** exprimées par Vincent DESCOEUR et Chantal ROBIN RODRIGO, respectivement président et secrétaire générale de l'Association, lors de l'audience du 19 janvier **en matière de concertation**, notamment la consultation préalable du **Comité de massif des Pyrénées**, dans le cadre d'une gestion de l'ours à effectif constant.

Dans un tel contexte en effet, quelle incidence pourrait avoir l'avis du Comité de massif dont la saisine n'a toujours pas eu lieu ?

Alors que Camille, le dernier ours de souche pyrénéenne serait mort cet hiver, **l'Association s'interroge** au demeurant **sur le bien fondé et la pertinence écologique** d'une politique en faveur de l'ours brun dans les Pyrénées dont le bilan coûts/avantages, notamment en termes d'économie et de tensions sociales locales, ne cesse de s'alourdir sans jamais trouver la voie de l'apaisement.

**Contact** : Olivier LAMOUREUX - Téléphone : 01 45 22 17 58 - Courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

À propos de l'ANEM

Depuis 1984, l'ANEM se mobilise pour faire reconnaître la spécificité des territoires de montagne dont « le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national » (Art. 1<sup>er</sup> de la loi Montagne).

L'Association - qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national - mène un véritable combat au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui plus de 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux et 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une double singularité : sa représentativité institutionnelle et géographique unique avec des adhérents issus de tous les niveaux de collectivités, réparties sur les six massifs de la métropole (Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées et Vosges), d'une part; sa gouvernance assurée conjointement et alternativement par un président et un secrétaire général, tous deux parlementaires, appartenant l'un à la majorité, l'autre à l'opposition, d'autre part. Ce mode de fonctionnement - inédit - lui assure une forte légitimité autant qu'une audience politique incontestable.